

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	14
En exercice:	14
Qui ont pris part à la Délibération:	9

Date de convocation et d'affichage: trois février deux mil vingt

Séance du: **L'an deux mil vingt, le douze février à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie - Mme D'HALLUIN Chantal - M. DUPONT François - M. DESCAMPS Laurent -

M. DEL FABRO Gérald - M. COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ Frédéric

Absents excusés : M. LUDWICZAK Jérôme- Mme HOSSELET Jeannine

Absents : M. PETIT David - M. GUIROD Alain M.- BUADES Michel

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE LE MARAIS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé auprès de 3 cabinets d'études pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la requalification de la rue Le Marais.

Il s'agit de :

- ATC 59 à Lieu St Amand pour un montant de 15 000.00 € HT
- CIBLE VRD de Marcoing pour un montant de 19 200.00 € HT
- SG INGENIERIE de Marchiennes pour un montant de 18 240.00€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Monsieur Laurent Descamps n'a pas pris part à la délibération et est sortie de la salle de réunion) : à l'unanimité,

- attribue la maîtrise d'œuvre à ATC 59 de Lieu St Amand pour un montant de 15 000.00 € HT soit un montant total TTC de 18 000.00 €

- autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

REPARTITION DU PRODUIT DU COLUMBARIUM

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer concernant la répartition du produit des cases du columbarium

Après avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident que pour le columbarium le produit des concessions du cimetière d'Hem-Lenglet sera reversé en totalité à la commune

LOCATION ZONE DE LOISIRS :

Monsieur PAVLOVIC Slobodan résiliation au 29 juin 2019

Parcelle N°2 bis « Marais Aux Vaches »

Successeur M. BRUGUET David au 1er mars 2020

Loyer 230.00 €

Monsieur CANON Bernard et Madame ROUX Anita résiliation au 30 avril 2020

Parcelle N° 7 « Les grands clairs»

Successeur M. CASTANIE Claude au 1er mai 2020

Loyer 830.00 €

Monsieur et Madame DELMARRE Laurent et Sandrine résiliation au 30 avril 2020

Parcelle N° 60 « Les grands clairs»

Successeur M. PEREIRA Sergio au 1er mai 2020

Loyer 400.00 €

Monsieur SCHAPMAN Michaël résiliation au 30 avril 2020

Parcelle N° 47 « Les grands clairs»

Successeur Mme BOURGEOIS Maude au 1er mai 2020

Loyer 960.00 €

Monsieur ALLOYEZ Gautier résiliation au 30 avril 2020

Parcelle N° 7 « Les grands clairs»

Successeur M. FOSLIN David et Mme CABY Christelle au 1er mai 2020

Loyer 630.00 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette,